

TABLE DES MATIERES

Le mot de la Directrice	p. 4
Autorités scolaires	p. 5
Direction et secrétariat	p. 5
Ecoles : adresses et téléphones	p. 5
Autres adresses utiles	p. 5
Numéros d'urgence	p. 6
Espace santé	p. 6
Médiation scolaire	p. 6
Ecole à journée continue	p. 7
Assurances	p. 7
Vacances scolaires 2019–2020 et 2020–2021	p. 7
Jours fériés et congés particuliers	p. 8
Demi-journées de congé	p. 8
Absences / dispenses	p. 8
Répartition des classes pour l'année scolaire 19/20	p. 9
Liste du corps enseignant et des classes	p. 10
La vie de l'école	p. 10
Règlement scolaire	p. 12
Le chemin de l'école	p. 12
Transports scolaires	p. 13
Charte du bus	p. 14
Horaires des bus scolaires	p. 14
Suggestions pour la brochure 2020–2021	p. 15

LE MOT DE LA DIRECTRICE

En ce début d'année scolaire, je me suis replongée dans les tâches de l'école publique, selon la Loi sur l'Ecole Obligatoire (LEO) et je souhaite en partager quelques-unes avec vous :

- ⊙ L'école obligatoire seconde la famille dans l'éducation des enfants.
- ⊙ L'école favorise le développement harmonieux des capacités du jeune être humain dans le respect de la tradition chrétienne et démocratique de la civilisation occidentale.
- ⊙ Elle favorise le bien-être corporel, mental et social des élèves et protège leur intégrité psychique et physique. Elle veille au maintien d'un climat de respect et de confiance.
- ⊙ L'école fait naître en eux la volonté de tolérance, le sens de la responsabilité active à l'égard d'autrui et de l'environnement et le respect des autres langues et autres cultures.
- ⊙ L'école obligatoire transmet à l'élève les connaissances et aptitudes propres à lui permettre d'accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente.

Les élèves vivent, se construisent, se développent et s'épanouissent au sein de notre école ; ils y passent une grande partie de leur temps. Au même titre que la famille, nous portons une double responsabilité : d'une part, nous devons garantir que les élèves puissent apprendre ensemble dans les meilleures conditions et d'autre part, nous devons préparer chaque élève à vivre en société dans le respect d'autrui et dans la tolérance. C'est ce même respect qui résume l'essentiel de nos règlements et qui doit nous permettre d'instaurer un climat scolaire propice aux apprentissages et au bien-être de tous. Au-delà des connaissances, nous voulons tendre à développer l'intelligence selon le psychologue suisse Jean Piaget (1896–1980) :

“L'intelligence, ce n'est pas ce qu'on sait,
c'est ce qu'on fait quand on ne sait pas”.

Belle année scolaire à tous !

Nathalie Kaempf
Directrice SGV



AUTORITES SCOLAIRES

COMMISSION SCOLAIRE

Président	M. Roger Chopard
Vice-présidente	Mme Juliane Lab
Secrétaire	Mme Monique Crelier
Caissière	Mme Sonia Minder
Membres	2 représentants par commune

DIRECTION

Mme Nathalie Kaempf
Grand-Rue 29
2745 Grandval
032 499 90 35
079 381 16 48
dirsgv@gmail.com

SECRETARIAT

Mme Monique Crelier
Grand-Rue 29
2745 Grandval
032 499 90 35
secretariatsgv@bluewin.ch

ECOLES - ADRESSES ET TELEPHONES

Eschert	Au Village 4	2743 Eschert	032 493 54 72
Belprahon	Les Grands Clos 7	2744 Belprahon	032 493 40 60
Grandval	Grand-Rue 29	2745 Grandval	032 499 95 83
Crémines	Rue du Collège 6	2746 Crémines	032 499 99 59
Corcelles	Clos la Jus 27	2747 Corcelles	032 499 00 27

AUTRES ADRESSES UTILES

SPE (Service psychologique pour enfants et adolescents)	Rue du Moulin 2A 2740 Moutier	032 493 27 78 spe.moutier@erz.be.ch
Médecin scolaire Dr. Arana Alvaro	Hôpital du Jura bernois 2740 Moutier	032 494 38 20
Dentiste scolaire Dr. Rémi Laporte	Rue Centrale 47 2740 Moutier	032 493 36 58
Dentiste scolaire Dr. Christian Molinari	Avenue de la Gare 19 2740 Moutier	032 493 75 20

NUMEROS D'URGENCE

Police urgences	117
Service du feu	118
Urgences médicales	144
La Main Tendue	143
Centre toxicologique	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147

ESPACE SANTE

L'infirmière scolaire est présente une fois par semaine dans le Syndicat scolaire du Grand Val (environ toutes les quatre semaines sur chaque site). Les élèves sont informés des jours de présence de l'infirmière dans leur école, mais elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous. Elle se tient aussi à disposition des parents.

Pour l'année scolaire 2019–2020, notre infirmière scolaire est :

Mme Juliane Kouyoumdjian tél : 032 493 10 11
mail : infirmierescolaire@moutier.ch

MEDIATION SCOLAIRE

La médiatrice scolaire se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants des écoles du Syndicat scolaire du Grand Val.

Les élèves sont informés des jours de présence de la médiatrice dans chaque école (environ toutes les quatre semaines sur chaque site).

Elle est également atteignable par téléphone ou sur rendez-vous.

Pour l'année scolaire 2019–2020, notre médiatrice scolaire est :

Mme Anne–Catherine Boegli tél : 076 438 48 71
mail : anne.boegli.sgv@gmail.com

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Chaque année, le Syndicat scolaire du Grand Val procède à un sondage auprès des familles afin d'évaluer les besoins d'encadrement extra-scolaire des enfants.

Pour l'année scolaire 2019-2020 et en fonction des demandes, nous organisons 2 modules :

Lundi / 11h45 – 13h20	Encadrement avec repas	Mme Joëlle Baumann Mme Pascale Montavon
Lundi / 15h20 – 17h00	Encadrement / devoirs	Mme Stéphanie Canepa Mme Pascale Montavon

Le module de midi a lieu à la salle de paroisse de Grandval; les enfants inscrits sont transportés avec le bus scolaire.

Le module de l'après-midi a lieu à l'école d'Eschert; un service de bus est également organisé.

ASSURANCES

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.

Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.

VACANCES SCOLAIRES

	2019-2020	2020-2021
Rentrée	LU 19.08.19	LU 17.08.20
Automne	LU 07.10.19 – DI 20.10.19	LU 05.10.20 – DI 18.10.20
Hiver	LU 23.12.19 – DI 12.01.20	LU 21.12.20 – DI 10.01.21
Semaine blanche	LU 10.02.20 – DI 16.02.20	LU 08.02.21 – DI 14.02.21
Printemps	VE 10.04.20 – DI 26.04.20	VE 02.04.21 – DI 18.04.21
Été	LU 06.07.20 – DI 16.08.20	LU 05.07.21 – DI 15.08.21

JOURS FERIES ET CONGES PARTICULIERS (2019 - 2020)

26 août 2019	Matin, lendemain de la Braderie de Moutier
2 septembre 2019	Après-midi, foire de Chandon
4 octobre 2019	Après-midi, veille des vacances d'automne
20 décembre 2019	Après-midi, veille des vacances d'hiver
9 avril 2020	Après-midi, veille des vacances de printemps
1 ^{er} mai 2020	Après-midi, fête du travail
12 mai 2020	Journée entière, journée des enseignants
21 mai 2020	Ascension
22 mai 2020	Journée entière, vendredi de l'Ascension
1 ^{er} juin 2020	Lundi de Pentecôte
3 juillet 2020	Après-midi, veille des vacances d'été

DEMI-JOURS DE CONGE

Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées non-utilisées d'une année sur l'autre (LEO, art.27, al.3)

L'enseignant-e de classe sera informé-e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard **le matin de la veille** du congé prévu.

Le travail effectué durant ces demi-jours devra être rattrapé dans les jours qui suivent le retour à l'école.

ABSENCES / DISPENSES

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir les enseignants/es. Ils rempliront ensuite la fiche que l'enfant recevra à son retour et la remettront à l'enseignant/e durant la semaine qui suit le retour en classe.

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant/e de classe est considérée comme non excusée.

Sauf certificat médical, tous les élèves assistent à la leçon de gymnastique.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE, décès dans la famille proche de l'enfant.

En cas d'absence prolongée due à un accident ou à une maladie, un certificat médical devra être présenté après le 5^{ème} jour d'absence.

Les absences pour d'autres motifs (fête familiale ou religieuse, manifestations sportives...) nécessitent une demande présentée par écrit à la direction. Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

Toutes les demandes de dispenses qui ne parviennent pas dans les délais seront refusées.

REPARTITION DES CLASSES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 19-20

Degré scolaire	Ecole	Titulaire(s)
1H-2H	Eschert	Joëlle Baumann et Sylviane Frund Gerber
1H-2H	Crémines	Micaela Bloesch
3H	Crémines	Cindy Crelier et Lisa Cortat
4H	Belprahon	Anne Boegli et Evelyne Rais
5H	Corcelles	Gilles Laplace
6H	Crémines	Stéphanie Canepa et Jaëlle Neukomm
7H	Grandval	Dolorès Krebs et Isabelle Kaltenrieder
8H	Eschert	Mélanie Liechti
9H-10H-11H	Grandval	Frédéric Chappatte et Evelyne Rais

LISTE DU CORPS ENSEIGNANT ET CLASSES

Enseignant	Classe(s)	Téléphone
Baumann Joëlle	1H-2H Eschert	078 795.97.02
Bilat Erica	Soutien	032 493.44.84
Bloesch Micaela	1H-2H Crémines	078 764.70.60
Boegli Anne-Catherine	4H ; médiation	032 493.25.05
Canepa Stéphanie	6H ; chorale	079 739.63.29
Chappatte Frédéric	9-11H ; 7H	079 422.94.02
Cortat Lisa	3H ; 5-6H	079 943.35.86
Crelier Cindy	3H ; bibliothèque	032 493.18.68
Eichenberger Silvie	Economie familiale et ACT	032 499.97.18
Frund-Gerber Sylviane	1H-2H Eschert	032 499.95.68
Juillerat Matthieu	Option orchestre et flûte	079 316.65.43
Kaltenrieder Isabelle	7H; 8H; 9-11H	079 282.95.38
Koch Anne-Lise	5H ; 6H ; ACT/TM 7-8H	032 499.95.32
Krebs Dolorès	7H ; 6H	032 493.54.50
Lack Sibylle	Soutien	079 792.81.05
Laplace Gilles	5H ; 9-11H ; guitare	077 520.46.19
Liechti Mélanie	8H ; 5H	079 676.36.32
Menozzi Sylvie	Français Langue seconde	032 495.13.03
Neukomm Jaëlle	6H	078 823.20.78
Rais Evelyne	4H ; 5H ; 9-11H	079 299.45.22

Pour toute question relative à la scolarité de leur enfant, les parents sont invités, dans un premier temps, à prendre contact avec l'enseignant/e. La direction se tient également à disposition si nécessaire.

LA VIE DE L'ÉCOLE

VISITE DENTAIRE

Chaque année, tous les élèves passent un contrôle dentaire chez l'un ou l'autre des dentistes scolaires. Toutefois, les parents qui le souhaitent, peuvent faire cette visite chez leur dentiste de famille. La facture leur sera remboursée jusqu'à concurrence du montant facturé par le dentiste scolaire. En dehors d'un traitement, les cartes dentaires des élèves (cartes bleues) sont conservées à l'école.

BROSSAGE DES DENTS

Les enseignants enseignent l'hygiène bucco-dentaire aux enfants en pratiquant le brossage des dents en classe 6 fois par année.

VISITE MEDICALE

Tous les élèves de 2H, 6H et 10H passent un contrôle médical chez le médecin scolaire. Comme pour le contrôle dentaire, les parents qui le souhaitent, peuvent faire cette visite chez leur médecin de famille. La facture leur sera remboursée jusqu'à concurrence du montant facturé par le médecin scolaire.

DOMAINE DE LA SANTE SEXUELLE (DSS)

Les élèves de 6H, 8H et 10H–11H assistent à des animations dans le domaine de la santé sexuelle données par du personnel professionnel, sous l'égide de Santé bernoise. Les cours sont obligatoires et font partie du Plan d'Etudes Romand. Une demande de dispense écrite peut toutefois être adressée à la direction.

EDUCATION ROUTIERE

Un policier de la police cantonale bernoise anime des leçons de prévention et d'éducation routières dans toutes les classes. Je me permets de rappeler ici que c'est en montrant l'exemple que nos enfants adopteront un comportement responsable dans la circulation et/ou sur le chemin de l'école.

MESURES PEDAGOGIQUES PARTICULIERES (MPP)

Tout au long de l'année, les enseignants ainsi que l'enseignante spécialisée observent les enfants et proposent, si nécessaire, différentes mesures pédagogiques particulières (logopédie, orthophonie, psychomotricité, soutien pédagogique, etc.) afin de les aider dans leurs apprentissages. Les décisions sont toujours prises en accord avec les parents.

Les enseignants sont vos premiers interlocuteurs pour parler de votre enfant ; l'enseignante spécialisée, l'infirmière scolaire, la médiatrice ou la directrice se tiennent également à disposition en cas de besoin.

TELEPHONES PORTABLES

En arrivant en classe, les téléphones portables et autres appareils électroniques sont déposés éteints dans une boîte prévue à cet effet. Ils seront récupérés à la fin des cours. Ils ne sont pas non plus utilisés dans les bus scolaires. Si nécessaire, les parents peuvent appeler le numéro de l'école et les élèves qui souhaitent appeler leur famille s'adressent à leur enseignant-e.

REGLEMENT SCOLAIRE

Le respect est le mot qui résume notre règlement scolaire. Nous souhaitons développer ainsi un climat de sécurité propice aux apprentissages et à l'épanouissement de chacun, en faisant appel à la responsabilité de tous nos élèves.

Trois domaines seront développés dans les classes en fonction de l'âge des enfants.

- ⦿ Je me respecte
- ⦿ Je respecte les autres
- ⦿ Je respecte mon environnement



LE CHEMIN DE L'ECOLE

Pour rappel, le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Un/e enseignant/e par école est présent/e 15 minutes avant le début des leçons ainsi que jusqu'au départ des bus. L'autorisation d'utiliser une trottinette ou un vélo incombe aux parents. Ces moyens de transport seront toutefois déposés aux endroits prévus dès l'arrivée à l'école et repris à la fin des cours seulement. Le port du casque est vivement recommandé.

Les élèves du cycle 1 portent l'équipement de protection offert par la police cantonale (triangle jaune fluorescent pour les 1H-2H et gilet jaune fluorescent pour les 3H et 4H).

Voici également quelques recommandations du bpa (bureau de la prévention des accidents). Vous en trouverez d'autres sur leur site www.bpa.ch.

Le trajet scolaire permet aux enfants de retrouver leurs camarades, participe au développement des facultés sociales ainsi qu'à l'activité physique.

En tant que parent, vous avez donc un rôle important à jouer. Exercez avec votre enfant le comportement correct à adopter dans la circulation routière afin qu'il devienne progressivement autonome :

- *Parcourez le trajet scolaire avec votre enfant à plusieurs reprises avant la rentrée en guise d'exercice.*
- *N'optez pas pour l'itinéraire le plus court, mais le plus sûr.*
- *Prévoyez suffisamment de temps pour que votre enfant puisse aller à l'école tranquillement*
- *Respectez l'enchaînement suivant :*
expliquer – montrer – faire ensemble – demander à l'enfant d'expliquer et le laisser faire seul
- *Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements de couleurs claires et lumineuses, dans l'idéal agrémentés d'éléments réfléchissants.*

TRANSPORTS SCOLAIRES

L'attente du bus se fait aux endroits suivants :

Eschert	à Sous-la-Rive (petite cabane) ou devant l'école
Belprahon	aux Amatennes ou devant l'école
Grandval	dans la cour, devant l'école
Crémines	sur le perron de l'école, en haut des escaliers
Corcelles	dans l'enceinte devant l'école

Rappels

- ⊙ Le système de transports du syndicat scolaire du Grand Val est très confortable pour tous et performant. Ce n'est toutefois pas un système « à la carte ».
- ⊙ Les transports sont organisés en fonction du domicile de l'élève ; les places dans les bus sont comptées. La direction se prononcera uniquement sur les demandes de changement écrites, précises et motivées.
- ⊙ Les chauffeurs ne sont pas responsables du lieu où descendent les enfants.
- ⊙ Un enfant qui ne se rend pas à l'école parce qu'il a manqué le bus devra prendre ce congé sur les demi-jours à disposition.

CHARTE DU BUS

- ⦿ J'entre tranquillement dans le bus et salue correctement le chauffeur.
- ⦿ J'attache ma ceinture et reste assis durant tout le trajet.
- ⦿ Je parle calmement ; je suis aimable , sans gestes méchants ou choquants
- ⦿ Je respecte le matériel, le bus et j'en prends soin.
- ⦿ Je n'ai pas l'autorisation de boire ni de manger et mes appareils électroniques restent dans mon sac.

HORAIRES DE BUS 19-20

	LU-VE	LU-VE	MA	VE	LU-VE	LU-VE	LU-VE	MA	MA	LU
Eschert	07.10	07.55	08.15	09.03	11.45	13.05	15.10	16.00	16.50	17.10
Belphrahon	07.15	08.01	08.20	09.08	11.51	13.11	15.16	16.05	17.00	17.13
Grandval	07.19	08.07	08.24	09.12	11.57	13.17	15.22	16.09	17.04	17.16
Crémines	07.22	08.12	08.27	09.15	12.02	13.22	15.27	16.12	17.07	17.20
Corcelles	07.25	08.15	08.30	09.18	12.05	13.25	15.30	16.15	17.10	17.23

	LU-VE	LU-VE	ME-JE	MA	LU-VE	LU-VE	LU-VE	LU	MA
Corcelles	07.10	07.55	09.00	10.07	11.45	13.05	15.10	15.32	16.15
Crémines	07.13	07.59	09.03	10.10	11.51	13.09	15.13	15.35	16.18
Grandval	07.16	08.05	09.06	10.13	11.57	13.15	15.16	15.38	16.21
Belphrahon	07.20	08.10	09.10	10.17	11.02	13.20	15.20	15.42	16.25
Eschert	07.25	08.15	09.15	10.22	12.05	13.25	15.25	15.47	16.30

SUGGESTIONS POUR LA BROCHURE 2020-2021

Si vous avez une ou des proposition-s pour l'édition 2020-2021 de la brochure, inscrivez-les ci-dessous et remettez la page à l'enseignant-e de classe jusqu'au 31 mai 2020.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

